

b) Voir partie 1.

2. Oui. Les frais ont été imputés à la Direction de l'information, Direction générale des services et systèmes de gestion, Commission de la Fonction publique.

- a) 2,275 copies distribuées aux employés de la région de la Capitale nationale.  
b) Imprimerie du gouvernement canadien, \$34.94.

#### LE DROIT D'ATTERRISSAGE POUR LE CONCORDE

Question n° 2391—**M. Wilson:**

1. A-t-on conclu des arrangements pour permettre au Concorde d'atterrir au Canada?

2. Y a-t-il eu des discussions avec les sociétés British Airways, Air France ou Japan Air Lines au sujet des vols du Concorde à destination d'aéroports canadiens?

**M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Non.

2. Aucune discussion n'a eu lieu avec les sociétés British Airways, Air France ou Japan Air Lines au sujet des vols du Concorde à destination d'aéroports canadiens.

\* \* \*

[Français]

#### QUESTIONS MARQUÉES D'UN ASTÉRISQUE

**M. John Evans (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, auriez-vous l'obligeance de faire l'appel de la question marquée d'un astérisque.

[Texte]

#### \*LE TRANSPORT DES PRODUITS DANGEREUX—APPELS D'URGENCE

Question n° 2315—**M. Knowles:**

1. La Direction du transport des produits dangereux du ministère des Transports a-t-elle reçu 13 appels d'urgence entre le 3 juillet 1979 et le 30 novembre 1980 et sinon, combien?

2. Quelle était la nature de ces urgences?

3. Combien y a-t-il eu d'urgences dans les agglomérations urbaines?

4. Dans chaque cas, de quelle substance et de quelle compagnie ferroviaire s'agissait-il?

5. Dans le cas des urgences qui se sont produites au Manitoba, a-t-on informé le gouvernement du Manitoba et l'Organisation des mesures d'urgence?

6. A-t-on demandé à la Commission canadienne des transports de faire enquête sur des urgences autres que le déversement de MacGregor et le déversement de méthanol qui s'est produit dans la cour de CP Rail à Winnipeg le 6 avril 1980 et, le cas échéant, la Commission a-t-elle fait des recommandations et quelles sont-elles?

[Traduction]

**M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. Oui, nous avons reçu 13 appels du Manitoba entre le 13 juillet 1979 et le 30 novembre 1980. Il y avait 5 cas d'urgence concernant les transports, 6 cas d'urgence ne concernant pas les transports et les 2 autres appels provenaient d'organismes du Manitoba qui simulaient une urgence pour des fins de formation.

2. Voici la nature des 11 urgences réelles; fuite d'un wagon-citerne contenant un liquide inflammable, classe 3; fuite d'un camion-citerne contenant un gaz inflammable, classe 2; incendie de wagon-citerne contenant un liquide inflammable, classe 3; une boîte de matière radio-active trouvée sur la route, classe 7; fuite d'un récipient contenant du poison dans un camion, classe 6; éclatement d'une bonbonne de chlore, gaz toxique,

#### Questions au Feuilleton

classe 2; incendie d'un silo à grains dans lequel se trouvaient des herbicides, classe 6; fuite d'un réservoir de gaz toxique, classe 2; incendie dans un silo à grains dans lequel se trouvaient des engrais, classe 6; feu de forêt signalé et demande de renseignement au sujet de la manipulation d'un produit toxique, classe 6.

3. Huit.

4. Il s'agissait de méthanol, d'azote liquide, d'héxène, de matière radio-active, de crésol, de chlore, d'herbicides, d'ammoniac et d'engrais. Dans deux cas la compagnie ferroviaire était le CPR et les autres incidents n'intéressaient pas le transport par rail.

5. Deux ont été signalés à l'agence de l'environnement du Manitoba, cinq à l'organisation des mesures d'urgence provinciale et 4 n'ont été signalés à aucune agence provinciale.

6. Il n'a pas été demandé à la Commission canadienne des transports d'enquêter au sujet des urgences autres que le déversement de MacGregor et le déversement de méthanol le 6 avril 1980.

[Français]

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire.

**M. Evans:** Madame le Président, je suggère que les autres questions soient reportées.

**Mme le Président:** Les autres questions sont-elles reportées?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Beatty:** Madame le Président, je m'excuse envers vous et envers la Chambre d'intervenir encore une fois au sujet de la question n° 1,852 que j'ai fait inscrire au *Feuilleton* le 9 décembre dernier. Vous vous souviendrez peut-être que le 23 avril, juste avant le congé de Pâques, j'ai attiré l'attention du secrétaire parlementaire sur ce point et que celui-ci m'a répondu alors en ces termes:

● (1520)

Madame le Président, après avoir conversé avec le député ce matin, je me suis renseigné sur cette affaire. Je n'arrive pas à comprendre pourquoi la réponse n'a pas été transmise au bureau du Conseil privé pour être ensuite communiquée à la Chambre. Je vais m'efforcer d'obtenir la réponse dès notre retour de vacances.

C'est ce qu'il a dit le 23 avril, et nous sommes aujourd'hui le 21 mai. Il s'est donc écoulé un mois et nous attendons toujours la réponse à cette question.

Jeudi dernier, j'ai à nouveau invoqué le Règlement pour porter cette question à l'attention du leader du gouvernement qui a pris l'engagement suivant, qu'on peut lire à la page 9586 du *hansard*:

Madame le Président, je prends bonne note de la recommandation faite par l'honorable député au sujet de sa question. Je vais consulter le secrétaire parlementaire et m'assurer qu'il puisse lui fournir une réponse dans les meilleurs délais. Il y a sans doute des raisons très valables pour justifier le retard, mais nous tâcherons de lui fournir ces raisons dès que j'aurai parlé au secrétaire parlementaire.

J'ai fait inscrire cette question au *Feuilleton* le 9 décembre. Elle a trait au règlement du gouvernement sur les conflits d'intérêt dans la mesure où il concerne le président de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Le président de la Société a indiqué publiquement il y a plus d'un mois que cela faisait déjà bien des semaines qu'il avait transmis les renseignements en question au gouvernement. Pourtant, madame le Président, nous n'avons toujours pas obtenu de réponse.